

PREFET DES BOUCHES- DU- RHONE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N ° 55 - MARS 2015

SOMMAIRE

Le prefet des Bouches- du- Rhone	
Direction Départementale de la Cohésion Sociale	
Arrêté N °2015078-0007 - REOUVERTURE DU CLUB SPORTIF LA LIBELLULE A ENSUES LA REDONNE	 1
Direction Départementale de la Protection des Populations	
Arrêté N°2015075-0006 - ARRETE PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE DE M. BENOIT HAAS, DIRECTEUR DEPARTEMENTAL INTERMINISTERIEL DE LA PROTECTION DES POPULATIONS DES BOUCHES- DU- RHONE A CERTAINS DE SES COLLABORATEURS	 4
Secrétariat Général - Direction de l'Administration Générale	
Arrêté N °2015084-0001 - Arrêté préfectoral portant publication des binômes de candidats aux élections départementales du 29 mars 2015 dans le département des Bouches- du- Rhône	 10
Les autres Directions Régionales	
Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP)	
Autre N°2015084-0002 - Délégation de signature contentieux gracieux fiscal SIP MARSEILLE 3/14	<i>4</i> 1



PREFET DES BOUCHES- DU- RHONE

Arrêté n °2015078-0007

signé par Pour le Préfet, le Secrétaire Général

le 19 Mars 2015

Le préfet des Bouches- du- Rhône Direction Départementale de la Cohésion Sociale

REOUVERTURE DU CLUB SPORTIF LA LIBELLULE A ENSUES LA REDONNE



PRÉFET DES BOUCHES DU RHONE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE

Nº RAA:

du 9 MARS

Arrêté nº

autorisant la réouverture du club

LA LIBELLULE D'ENSUES LA REDONNE

Le Préfet

de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur Préfet de la Zone de Défense Sud Préfet des Bouches-du-Rhône Officier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code du sport et notamment ses articles L. 322-5 et R. 322-9 :

Vu le décret du Président de la République du 14 juin 2013 portant nomination de Monsieur Michel CADOT, en qualité de Préfet de la région Provence-Alpes-Côte-D'azur, Préfet de la zone de défense Sud, Préfet des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 décembre 2014 portant nomination de Madame REGIS Josiane en tant que directrice départementale interministérielle de la Cohésion Sociale des Bouches-du-Rhône par intérim ;

Vu l'arrêté préfectoral nº 2014273-0001 du 30 septembre 2014 portant fermeture de l'établissement d'activités physiques et sportives « LA LIBELLULE D'ENSUES LA REDONNE » sis 14 bis, rue Hélène Boucher à Ensuès la Redonne ;

Considérant les termes de l'article L. 322-5 du code du sport qui dispose notamment que l'autorité administrative peut prononcer la fermeture temporaire ou définitive d'un établissement lorsque son maintien en activité présenterait des risques pour la santé ou la sécurité physique ou morale des pratiquants ;

Considérant le contrôle effectué par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale des Bouches-du-Rhône, le 14 janvier 2015, au domicile de Monsieur OLIVA Patrick, Président du club « LA LIBELLULE d'ENSUES LA REDONNE », 24 rue Henri Guillaumet, 13700 Marignane, contrôle destiné à vérifier si les conditions de réouverture du club déclaré en tant qu'établissement d'activités physiques et sportives sous le numéro 01300ET0184 étaient réunies comme indiqué dans l'article 3 de l'arrêté précité, les régularisations suivantes ont été constatées :

- achat du masque de taille moyenne requis pour le ballon auto-remplisseur à valve unidirectionnelle (article A. 322-78-1)
- achat d'un masque à haute concentration (article A. 322-78-1)
- présentation de fiches type d'évacuation (article A. 322-78-1)
- présentation d'un plan de secours adapté aux différents sites de plongée fréquentés ainsi que les documents afférents (article A. 322-78-1)
- présentation d'une bouteille de secours (article A. 322-78-2);

Considérant que le club de plongée « LA LIBELLULE D'ENSUES LA REDONNE » sis 14 bis, rue Hélène Boucher 13820 Ensuès La Redonne a pris les mesures nécessaires et en conséquence, satisfait aux conditions requises en vue de sa réouverture ;

Sur proposition de madame la Directrice Départementale Interministérielle de la Cohésion Sociale des Bouches-du-Rhône par intérim.

ARRETE

Article 1 : L'établissement « LA LIBELLULE D'ENSUES LA REDONNE », sis 14 bis, rue Hélène Boucher 13820 Ensuès La Redonne, est autorisé à reprendre ses activités.

Article 2 : L'établissement d'activités physiques et sportives devra satisfaire aux conditions requises par le code du sport et fera l'objet d'une contre visite lors de sa première sortie.

Article 3 : La présente décision administrative peut être contestée devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois maximum à compter de sa notification.

<u>Article 4</u>: Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône, Madame la Directrice Départementale de la Cohésion Sociale des Bouches-du-Rhône par intérim sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

19 MARS 2015

Pour le Préfet Le secrétaire Général

Louis LAUGIER



PREFET DES BOUCHES- DU- RHONE

Arrêté n °2015075-0006

Le préfet des Bouches- du- Rhône Direction Départementale de la Protection des Populations

ARRETE PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE DE M. BENOIT HAAS, DIRECTEUR DEPARTEMENTAL INTERMINISTERIEL DE LA PROTECTION DES POPULATIONS DES BOUCHES- DURHONE A CERTAINS DE SES COLLABORATEURS



DIRECTION DEPARTEMENTALE INTERMINISTERIELLE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS DES BOUCHE-DU-RHONE

SECRETARIAT GENERAL RAA

ARRETE PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE DE M. BENOIT HAAS, DIRECTEUR DEPARTEMENTAL INTERMINISTERIEL DE LA PROTECTION DES POPULATIONS DES BOUCHES-DU-RHONE A CERTAINS DE SES COLLABORATEURS

Le Directeur départemental interministériel de la Protection des Populations des Bouches-du-Rhône

Vu le code de la consommation ;

Vu le code rural et de la pêche maritime ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de l'environnement;

Vu le code de commerce ;

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 92-604 du 1er juillet 1992 modifié, portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié, relatif à la déconcentration des décisions individuelles administratives ;

Vu le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements notamment modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2009-1484 en date du 03 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu l'arrêté du 31 mars 2011 portant déconcentration des décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et agents non titulaires exerçant leurs fonctions dans les directions départementales interministérielles ;

Vu le décret du Président de la République du 14 juin 2013 portant nomination de Monsieur Michel CADOT, en qualité de préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet de la zone de défense Sud, préfet des Bouches-du-Rhône;

Vu l'arrêté du 8 février 1999 relatif aux conditions d'établissement, de délivrance et de validité du permis de conduire et notamment son article 8 ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2010 portant nomination de Monsieur Benoît HAAS en qualité de directeur départemental interministériel de la protection des populations des Bouches-du-Rhône;

Vu la note de service n° 428 en date du 16 novembre 2010 affectant Monsieur Bertrand POULIZAC à la direction départementale interministérielle de la protection des populations en qualité de secrétaire général à compter du 8 novembre 2010 ;

Vu l'arrêté du 18 février 2013 portant nomination de Monsieur François VEDEAU en qualité de directeur départemental interministériel adjoint de la protection des populations des Bouches-du-Rhône à compter du 1^{er} mars 2013 ;

Vu l'arrêté N° 2013189-0025 du 8 juillet 2013 portant délégation de signature à Monsieur Benoît HAAS, directeur départemental interministériel de la protection des populations des Bouches-du-Rhône ;

ARRETE

ARTICLE 1

Dans le cadre des dispositions de l'article 8 de l'arrêté N° 2013189-0025 du 8 juillet 2013 portant délégation de signature à Monsieur Benoît HAAS, délégation est accordée en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Benoît HAAS à :

Monsieur François VEDEAU, directeur départemental interministériel adjoint, pour l'ensemble des compétences visées par l'arrêté préfectoral N° 2013189-0025 du 8 juillet 2013.

ARTICLE 2

Concernant les compétences limitatives mentionnées à l'article 1 de l'arrêté préfectoral N° 2013189-0025 du 8 juillet 2013, telles que reprises ci-dessous :

- l'octroi des congés annuels, de maternité, de paternité, d'adoption et du congé bonifié;
- l'octroi et le renouvellement des congés de maladie, des congés de longue maladie et des congés de longue durée;
- l'autorisation d'exercer les fonctions à temps partiel et le retour dans les fonctions à temps plein après avis du directeur régional du ministère concerné;
- l'utilisation des congés accumulés sur un compte épargne temps ;
- l'octroi des autorisations d'absence, à l'exception de celles relatives à l'exercice du droit syndical ;

M. Benoît HAAS donne délégation permanente à :

- Monsieur François VEDEAU, directeur départemental interministériel adjoint de la protection des populations des Bouches-du-Rhône;
- Monsieur Bertrand POULIZAC, attaché principal de l'intérieur et de l'outre-mer, secrétaire général;

ARTICLE 3

Délégation permanente est donnée, portant sur les décisions et actes en matière de gestion courante des congés et des absences des personnels placés sous leur autorité, à :

- Monsieur Bertrand POULIZAC, attaché principal de l'intérieur et de l'outre-mer de l'intérieur et de l'outre-mer, secrétaire général;
- A Madame Magali BRETON, inspecteur de santé publique vétérinaire, chef du service santé et protection animales, environnement.
- Monsieur Philippe BERNARD, inspecteur principal de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, chef du service activités tertiaire et régulation.
- A Madame Faustine BARDEY, inspecteur de santé publique vétérinaire, chef du service denrées animales et d'origine animale.
- Monsieur Thibault LEMAITRE, inspecteur en chef de santé publique vétérinaire, chef du service inspections frontalières.
- A Monsieur Antoine BORREDON, délégué au permis de conduire et à la sécurité routière, chef du service sécurité routière.
- A Madame Laurence JAUMON, attachée de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du bureau de la Prévention des Risques.
- Monsieur Philippe BERNARD, inspecteur principal de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, chef par intérim du service produits industriels.
- Monsieur Jean-Pierre WAUQUIER, directeur départemental de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, chef du service denrées mixtes et végétales.
- En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Thibault LEMAITRE, délégation est donnée à Madame Benoîte LETAVERNIER, inspecteur de santé publique vétérinaire, adjointe au chef du service inspections frontalières.
- A En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Antoine BORREDON, délégation de signature est donnée à Madame Nathalie CURIS, inspecteur permis de conduire et sécurité routière.

ARTICLE 4

Monsieur Benoît HAAS donne délégation permanente de signature pour les actes et documents relevant des activités de leurs services ou missions, concernant les compétences mentionnées dans **l'article 2** de l'arrêté préfectoral N° 2013189-0025 du 8 juillet 2013, à l'effet de signer les décisions et actes relatifs aux examens du permis de conduire, à :

- A Monsieur Antoine BORREDON, délégué permis de conduire et sécurité routière, chef du service sécurité routière.
- Monsieur Patrick CHOURAQUI Patrick, secrétaire administratif de classe normale.
- A Madame Nathalie CURIS, inspecteur permis de conduire et sécurité routière.
- Monsieur Jean-Michel SZULIGA, inspecteur permis de conduire et sécurité routière.

ARTICLE 5

Monsieur Benoît HAAS donne délégation permanente de signature pour les actes et documents relevant des activités de leurs services ou missions, concernant les compétences mentionnées dans **l'article 3** de l'arrêté préfectoral N° 2013189-0025 du 8 juillet 2013, à l'effet de signer les décisions et actes relatifs à l'éducation routière, à :

- A Monsieur Antoine BORREDON, délégué permis de conduire et sécurité routière, chef du service sécurité routière.
- A Madame Nathalie CURIS, inspecteur permis de conduire et sécurité routière.

ARTICLE 6

Monsieur Benoît HAAS donne délégation permanente de signature pour les actes et documents relevant des activités de leurs services ou missions, concernant les compétences mentionnées dans **l'article 4** de l'arrêté préfectoral N° 2013189-0025 du 8 juillet 2013, à l'effet de signer les décisions et actes relatifs à l'alimentation, la santé animale, la protection de l'environnement, à :

- A Madame Magali BRETON, inspecteur de santé publique vétérinaire, chef du service santé et protection animales, environnement.
- A Madame Faustine BARDEY, inspecteur de santé publique vétérinaire, chef du service denrées animales et d'origine animale.
- Monsieur Thibault LEMAITRE, inspecteur en chef de santé publique vétérinaire, chef du service inspections frontalières.
- Monsieur Jean-Pierre WAUQUIER, directeur départemental de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, chef du service denrées mixtes et végétales.
- En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Pierre WAUQUIER, délégation est donnée à Madame Sophie MONTEL, inspecteur de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, adjointe au chef de service denrées mixtes et végétales.
- En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Thibault LEMAITRE, délégation est donnée à Madame Benoîte LETAVERNIER, inspecteur de santé publique vétérinaire, adjointe au chef du service inspections frontalières.

ARTICLE 7

Monsieur Benoît HAAS donne délégation permanente de signature pour les actes et documents relevant des activités de leurs services ou missions, concernant les compétences mentionnées dans **l'article 5** de l'arrêté préfectoral N° 2013189-0025 du 8 juillet 2013, à l'effet de signer les décisions et actes relatifs à la protection économique et à la sécurité des consommateurs, à :

- Monsieur Philippe BERNARD, inspecteur principal de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, chef du service activités tertiaire et régulation.
- A Madame Faustine BARDEY, inspecteur de santé publique vétérinaire, chef du service denrées animales et d'origine animale.
- Monsieur Jean-Pierre WAUQUIER, directeur départemental de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, chef du service denrées mixtes et végétales.
- En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe BERNARD, délégation est donnée à Monsieur Jean-Pierre BERNARD, inspecteur de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, adjoint au chef de service activités tertiaires et régulation.
- En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Pierre WAUQUIER, délégation est donnée à Madame Sophie MONTEL, inspecteur de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, adjointe au chef de service denrées mixtes et végétales.

ARTICLE 8

Monsieur Benoît HAAS donne délégation permanente de signature pour les actes et documents relevant des activités de leurs services ou missions, concernant les compétences mentionnées dans **l'article 6** de l'arrêté préfectoral N° 2013189-0025 du 8 juillet 2013, à l'effet de signer les décisions et actes relatifs aux problématiques liées à la prévention des risques, à :

- Monsieur Bertrand POULIZAC, attaché principal de l'intérieur et de l'outre-mer, secrétaire général.
- Madame Laurence JAUMON, attachée de l'intérieur et de l'outre-mer.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Laurence JAUMON délégation est donnée à :

- A Madame Antoinette CARTA, secrétaire administratif de classe normale.
- Monsieur Sébastien MOLINA, secrétaire administratif de classe normale.

ARTICLE 9

Monsieur Benoît HAAS donne délégation permanente de signature pour délivrer copies et ampliations de tout acte ou document relevant de l'ensemble des compétences visées par l'arrêté préfectoral N° 2013189-0025 du 8 juillet 2013 à :

Monsieur Bertrand POULIZAC, attaché principal de l'intérieur et de l'outre-mer, secrétaire général;

ARTICLE 10

L'arrêté N° 2014251-0008 du 8 septembre 2014 est abrogé et remplacé par celui-ci, qui prend effet à compter du jour de sa signature.

ARTICLE 11

Le directeur départemental interministériel de la protection des populations des Bouches-du-Rhône est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille, le 16 mars 2015

Pour le Préfet et par délégation, Le Directeur départemental de la protection des populations des Bouches-du-Rhône,

Benoît HAAS



PREFET DES BOUCHES- DU- RHONE

Arrêté n °2015084-0001

signé par Le Préfet

le 25 Mars 2015

Le préfet des Bouches- du- Rhône Secrétariat Général - Direction de l'Administration Générale Bureau des Elections et des Affaires Générales

> Arrêté préfectoral portant publication des binômes de candidats aux élections départementales du 29 mars 2015 dans le département des Bouches- du- Rhône



PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE

PREFECTURE
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE
Bureau des Elections et des Affaires Générales
EL n° 2015 - 11
RAA n°

Arrêté du 2 5 MARS 2015 portant publication des binômes de candidats aux élections départementales du 29 mars 2015 dans le département des Bouches-du-Rhône

Le Préfet de la Région Provence, Alpes, Côte d'Azur Préfet des Bouches-du-Rhône Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud Officier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code électoral et notamment ses articles L.210-1, R109-1 et R.109-2;

Vu la loi n° 2013 – 403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, et modifiant le calendrier électoral;

Vu le décret n° 2014 – 271 du 27 février 2014 portant délimitation des cantons dans le département des Bouches-du-Rhône;

Vu le décret n° 2014 – 1424 du 28 novembre 2014 portant convocation des collèges électoraux pour procéder au renouvellement général des conseillers départementaux ;

Vu les résultats du premier tour des élections départementales du 22 mars 2015;

Vu les déclarations de candidature enregistrées à la Préfecture des Bouches-du-Rhône;

Sur la proposition du Secrétaire Général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône;

ARRETE

<u>Article 1er</u>: L'état des binômes de candidats aux élections départementales du 29 mars 2015 est arrêté conformément à l'annexe ci-jointe.

<u>Article 2</u>: Le Préfet du département des Bouches-du-Rhône et les maires du département sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

Wichel CADOT

LISTE DES BINOMES DE CANDIDATS

CANTON N° 1 : AIX-EN-PROVENCE-1

1	Monsieur BOUVET Jean-Pierre Madame DEVESA Brigitte	Remplaçant : Monsieur GALLESE Alexandre Remplaçante : Madame DI CARO Sylvaine
2	Madame LAURENT Pascale Monsieur PIANO Jérémie	Remplaçante : Madame CHEVILLARD Nathalie Remplaçant : Monsieur BALLESTER Jean-Marie



LISTE DES BINOMES DE CANDIDATS

CANTON N° 2: AIX-EN-PROVENCE - 2

1	Monsieur RAFFARD DE BRIENNE Olivier Madame ROUVIER Catherine	Remplaçant : Monsieur BOYER Raoul Remplaçante : Madame HODDÉ Béatrice
2	Madame BRUNET Danièle Monsieur PERRIN Jean-Marc	Remplaçante : Madame ZERKANI Karima Remplaçant : Monsieur TAULAN Francis



LISTE DES BINOMES DE CANDIDATS

CANTON N° 3: ALLAUCH

1	Monsieur GENZANA Bruno Madame MIQUELLY Véronique	Remplaçant : Monsieur DE CALA Lionel Remplaçante : Madame TAHMISIAN Julie
2	Monsieur GONZALEZ José Madame SEGUIN Véronique	Remplaçant : Monsieur REYNAUD Laurent Remplaçante : Madame MARENGO Christiane



LISTE DES BINOMES DE CANDIDATS

CANTON N° 4 : ARLES

1	Monsieur KOUKAS Nicolas Madame RAOUX Aurore	Remplaçant: Monsieur JUAN Nicolas Remplaçante: Madame LECAT Claude
2	Monsieur MAGINI Jean-Pierre Madame VILLANOVE Valérie	Remplaçant : Monsieur PANDO Norbert Remplaçante : Madame CATHALA Nadine



LISTE DES BINOMES DE CANDIDATS

CANTON N° 5 : AUBAGNE

1	Monsieur MANIGLIO Gilles Madame MELIN Joëlle	Remplaçant : Monsieur ROBINE Nicolas Remplaçante : Madame MARGHERITI Monique
2	Madame HARKANE Stéphanie Monsieur RAYS Frédéric	Remplaçante : Madame DRAOUI Soumicha Remplaçant : Monsieur FONTAINE Daniel
3	Madame BARTHÉLÉMY Sylvia Monsieur GAZAY Gérard	Remplaçante : Madame DOSSEMONT Judith Remplaçant : Monsieur SZABO Christophe



LISTE DES BINOMES DE CANDIDATS

CANTON Nº 6: BERRE L'ETANG

1	Monsieur MARTINET Mario Madame OLANDA Danielle	Remplaçant : Monsieur GUIROU Olivier Remplaçante : Madame MICELI Sylvie
2	Madame PUJOL Christiane Monsieur VERANI Jean-Marie	Remplaçante : Madame PERRIER Régine Remplaçant : Monsieur MÜLLER Marc
3	Madame ARIAS Julie Monsieur FILIPPI Claude	Remplaçante : Madame PERROT Joëlle Remplaçant : Monsieur LE RUDULIER Stéphane



LISTE DES BINOMES DE CANDIDATS

CANTON N° 7: CHATEAURENARD

1	Madame CHABAUD Corinne Monsieur LIMOUSIN Lucien	Remplaçante : Madame PONCHON Solange Remplaçant : Monsieur MARTIN-TEISSERE Jean-Marc
2	Monsieur LAUPIES Frédéric Madame TERMINET Françoise	Remplaçant : Monsieur DESEUR Jean-Marc Remplaçante : Madame ROUYRE Danielle



LISTE DES BINOMES DE CANDIDATS

CANTON N° 8: LA CIOTAT

1	Monsieur BRATKOV Vesselin Madame LEGUEM Laurence	Remplaçant : Monsieur ITRAC Hervé Remplaçante : Madame GLAISE Paulette
2	Monsieur BORÉ Patrick	Remplaçant: Monsieur GIBERTI Roland
	Madame MILON Danielle	Remplaçante: Madame GEBELIN Sophie



LISTE DES BINOMES DE CANDIDATS

CANTON N° 9 : GARDANNE

1	Madame FORNERONE Martine Monsieur FUSONE Maximilien	Remplaçante: Madame GUILBAUX Rina Remplaçant: Monsieur LEPOITTEVIN Clément
2	Madame INAUDI Rosy Monsieur JORDA Claude	Remplaçante: Madame OLLES Isabelle Remplaçant : Monsieur PETIT Philippe



LISTE DES BINOMES DE CANDIDATS

CANTON N° 10: ISTRES

1	Madame IORIO Véronique Monsieur MEXIS Adrien	Remplaçante: Madame COLADO Claire Remplaçant : Monsieur POGGI Ange
2	Madame JOULIA Nicole Monsieur RAIMONDI René	Remplaçante : Madame TRAMONTIN Céline Remplaçant : Monsieur GARCIA Yves



LISTE DES BINOMES DE CANDIDATS

CANTON N° 11: MARIGNANE

1	Madame GUARINO Valérie Monsieur LE DISSÈS Eric	Remplaçante : Madame TAUPIN Patricia Remplaçant : Monsieur TERRIER Gérard
2	Madame CHEVALIER Laure Monsieur CROS Richard	Remplaçante : Madame MANTELLI Charlotte Remplaçant : Monsieur SFRECOLA Bastien



LISTE DES BINOMES DE CANDIDATS

CANTON N° 12: MARSEILLE - 1

1	Monsieur PAYAN Benoît Madame RUBIROLA Michèle	Remplaçant : Monsieur TRIGNAC Cyrille Remplaçante : Madame MUNIGA Aïcha
2	Madame DELAYE Laurence Monsieur LUC Jean-François	Remplaçante: Madame BACHELET Sabine Remplaçant: Monsieur ROUBAUD Alexis



LISTE DES BINOMES DE CANDIDATS

CANTON N° 13 : MARSEILLE - 2

1	Monsieur DUPUIS Joël Madame MARTI Jeanne	Remplaçant : Monsieur VICOMTE Martin Remplaçante : Madame MARCHETTI Joséphine
2	Monsieur GUÉRINI Jean-Noël Madame NARDUCCI Lisette	Remplaçant : Monsieur MOHAMED Ali Remplaçante : Madame BALLESTRA Evelyne



LISTE DES BINOMES DE CANDIDATS

CANTON N° 14: MARSEILLE - 3

1	Monsieur JIBRAYEL Henri Madame SPORTIELLO Josette	Remplaçant : Monsieur NATALI Bernard Remplaçante : Madame EL HMOUDI épse CHAÏBI Farida
2	Madame GRECH Sophie Monsieur MARANDAT Bernard	Remplaçante: Madame BLANCHARD Anne Remplaçant: Monsieur BERTRAN DE BALANDA Guy



LISTE DES BINOMES DE CANDIDATS

CANTON N° 15 : MARSEILLE - 4

1	Monsieur CUPOLATI Paul Madame FARKAS Monique	Remplaçant : Monsieur DURAN David Remplaçante : Madame SICARD Anne-Marie
2	Monsieur BENARIOUA Rebia Madame DI MARINO Anne	Remplaçant : Monsieur CORTES Antoine Remplaçante : Madame MILY Hoaridy



LISTE DES BINOMES DE CANDIDATS

CANTON N° 16: MARSEILLE - 5

1	Madame D'ANGIO Sandrine Monsieur MAGGIO Antoine	Remplaçante : Madame LELOUIS Gisèle Remplaçant : Monsieur GIORGI Vincent
2	Madame HADJ-CHIKH Haouaria Monsieur ROSSI Denis	Remplaçante : Madame BARLE Joséphine Remplaçant : Monsieur AMAR Mehdi



LISTE DES BINOMES DE CANDIDATS

,_____

CANTON N° 17: MARSEILLE - 6

1	Monsieur MASSE Christophe Madame TRANCHIDA Geneviève	Remplaçant : Monsieur CHAMASSIAN Pascal Remplaçante : Madame GHOLAMALLAH Sonia
2	Monsieur DUDIEUZERE Cédric Madame MUSTACHIA Marie	Remplaçant : Monsieur AZAR André Remplaçante : Madame PATRITI Séverine



LISTE DES BINOMES DE CANDIDATS

CANTON N° 18: MARSEILLE - 7

1	Madame PUSTORINO Marine Monsieur REY Maurice	Remplaçante : Madame ZAKARIAN Anne Remplaçant : Monsieur ZANINI Didier
2	Monsieur BARAT Loïc Madame PHILIPPE Elisabeth	Remplaçant : Monsieur CAUET Christophe Remplaçante : Madame AUDIBERT Valérie



LISTE DES BINOMES DE CANDIDATS

CANTON N° 19: MARSEILLE - 8

1	Madame CARREGA Sylvie Monsieur SANTELLI Thierry	Remplaçante : Madame FEDI Nathalie Remplaçant : Monsieur NEMETH Alain
2	Monsieur COMAS Laurent Madame ORTEGA Anaïs	Remplaçant : Monsieur COLASANTO Gilles Remplaçante : Madame BRUNIE Chrystele



LISTE DES BINOMES DE CANDIDATS

CANTON N° 20 : MARSEILLE - 9

1	Monsieur CATANEO Michel Madame SICARD Caroline	Remplaçant : Monsieur SAHUC Jacques Remplaçante : Madame SAUVIER Laura
2	Madame CARADEC Laure-Agnès Monsieur REAULT Didier	Remplaçante : Madame MARTINOD Marie Remplaçant : Monsieur GUELLE Frédéric



LISTE DES BINOMES DE CANDIDATS

CANTON N° 21 : MARSEILLE - 10

1	Monsieur MAUNIER Marcel Madame TRANI Jocelyne	Remplaçant : Monsieur ZAFFRILLA Marcel Remplaçante : Madame TOSO Anne
2	Monsieur ROYER-PERREAUT Lionel Madame VASSAL Martine	Remplaçant : Monsieur MURACCIOLE Jean-Michel Remplaçante : Madame ROCCA SERRA Marie-Laure



LISTE DES BINOMES DE CANDIDATS

CANTON N° 22 : MARSEILLE - 11

<u>2ème tour de scrutin</u>

1	Monsieur BAUMANN Jean Pierre Madame KERBRAT Danielle	Remplaçant : Monsieur DAVID Jean Remplaçante : Madame TREGUER Odile
2	Madame BIAGGI Solange Monsieur DI NOCERA Maurice	Remplaçante: Madame CHANTELOT Catherine Remplaçant: Monsieur JOUVE Guillaume



LISTE DES BINOMES DE CANDIDATS

CANTON N° 23: MARSEILLE - 12

1	Madame BERNASCONI Sabine Monsieur MORAINE Yves	Remplaçante: Madame ARAGONES Anouck Remplaçant: Monsieur CRISTOFARI Paul
2	Monsieur GERONIMO Eric Madame PARODI Clémence	Remplaçant : Monsieur SUVELOR Robert Remplaçante: Madame FABIANO Fabienne



LISTE DES BINOMES DE CANDIDATS

CANTON N° 24 : MARTIGUES

1	Monsieur FRAU Gérard Madame SANTORU-JOLY Evelyne	Remplaçant : Monsieur SALAZAR-MARTIN Florian Remplaçante : Madame DINI Manon
2	Monsieur FOUQUART Emmanuel Madame LAURENT Nadine	Remplaçant : Monsieur SCHULLER Jean-Pierre Remplaçante : Madame DUFANDEOU Nicole



LISTE DES BINOMES DE CANDIDATS

CANTON N° 25 : PELISSANNE

1	Monsieur ALLIONE Alexis Madame CAIRE Evelyne	Remplaçant : Monsieur LANNEAU Roger Remplaçante: Madame JEANTET Claude	
2	Madame BLANC Claire Monsieur MONTÉCOT Pascal	Remplaçante : Madame GROSSO Aurélie Remplaçant : Monsieur ELLENA Serge	
3	Madame GENTE-CEAGLIO Hélène Monsieur GÉRARD Jacky	Remplaçante : Madame FLÉ Ingrid Remplaçant : Monsieur RÉ Jean-Paul	



LISTE DES BINOMES DE CANDIDATS

CANTON N° 26: SALON-DE-PROVENCE - 1

1	Madame CALLET Marie-Pierre Monsieur PONS Henri	Remplaçante : Madame BAGNIS Stéphanie Remplaçant : Monsieur MILAN Henri		
2	Madame BUISSON Gisèle Monsieur DELCROIX José	Remplaçante : Madame DUVIGNAU Anne Remplaçant : Monsieur COZZOLINO Bernard		



LISTE DES BINOMES DE CANDIDATS

CANTON N° 27 : SALON-DE-PROVENCE - 2

1	Monsieur ADAM Philippe Madame ESPALLARDO Béatrix	Remplaçant : Monsieur BELENGUIER Nicolas Remplaçante : Madame VANDENBROECK Dorothée
2	Madame AMSELEM Martine Monsieur VIGOUROUX Frédéric	Remplaçante : Madame BLANC-PARDIGON Michèle Remplaçant : Monsieur VIDAL Yves



LISTE DES BINOMES DE CANDIDATS

CANTON N° 28: TRETS

1	Monsieur FERAUD Jean-Claude Madame SAEZ Patricia	Remplaçant : Monsieur MUSELET Gaëtan Remplaçante : Madame ROUBAUD-LHEN Hélène		
2	Madame GRECH Emilie Monsieur MOUSSET Jean Alexandre	Remplaçante : Madame LE GLORU Alexandra Remplaçant : Monsieur BOISSAT Damien		



LISTE DES BINOMES DE CANDIDATS

CANTON N° 29: VITROLLES

1	Madame RAFFENNE Danielle Monsieur SANCHEZ Philippe	Remplaçante : Madame LACOMBE Annie Remplaçant : Monsieur CLEMENT Georges-Pierre
2	Madame DALBIN Sandra Monsieur MALLIE Richard	Remplaçante : Madame RIGAUD Marie-Claude Remplaçant : Monsieur FABRE-AUBRESPY Hervé





PREFET DES BOUCHES- DU- RHONE

Autre n °2015084-0002

signé par Autre signataire

le 25 Mars 2015

Les autres Directions Régionales Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP)

Délégation de signature contentieux gracieux fiscal SIP MARSEILLE 3/14



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE PROVENCE ALPES COTE D'AZUR ET DES BOUCHES DU RHONE

16, Rue Borde 13 357 Marseille Cedex 20

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de Marseille 3/14èmes arrondissements Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1er

Délégation de signature est donnée à Mme Monique PULSONE-GUITTAIT, inspectrice des finances publiques et Monsieur Christian PETRIARTE, inspecteur des finances publiques, adjoints au responsable du service des impôts des particuliers de Marseille 3/14èmes arrondissements, à l'effet de signer :

- 1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € :
- 3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant :
- 4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,
- a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 12 mois et porter sur une somme supérieure à 15000 € ;
 - b) les avis de mise en recouvrement ;
- c) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
 - d) tous actes d'administration et de gestion du service.



Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

matiere de gracieux fiscai, les decisions portant remise, moderation ou rejet .

1°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

Mme Valentine DE GRIGORIEFF M . Dominique TRINCA M. Lotfi ZENASNI	

2°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

M. Denis BAUDY	
Mme Paule GILABERT	
Mme Cécilia CIBORSKI	
Mme Gaelle MAILLOT	
Mme Anouk BOURDET	
Mme Isabelle NEL	
Mme Marie Madeleine	
BARBANTON	
M . Thierry GHARIANI	
M Brice CORDERO	

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

- 1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;
- 2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;
- 3°) les avis de mise en recouvrement
- 4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeures de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
	Contrôleur Principal	750 €	6 mois	7500 €
	Contrôleur Principal	750 €	6 mois	7500 €

Mme Marie Ange CORT	ES Contrôleur	750 €	6 mois	7500 €
Mme Nathalie ĽUC	Contrôleur	750 €	6 mois	7500 €
M. Said FEHADA	Contrôleur	750 €	6 mois	7500 €
Mme Betty PITON	Contrôleur	750 €	6 mois	7500 €
Mme Dominique CALM	ON VITROLLES Agent	750 €	6 mois	7500 €
M. Laurent BRUN	Agent	750 €	6 mois	7500 €
M . Rafik TRABELSI	Agent	750 €	6 mois	7500 €

Article 4 « grand site SADI-CARNOT »

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

- 1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;
- 3°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
Mana Valentina DE CDIC		w Dool 10000 C	10000 6		
Mme Valentine DE GRIG		•	10000€	-	
M. Dominique TRINCA	Contrôleur	10000€	10000 €	-	-
M. Lotfi ZENASNI	Contrôleur	10000€	10000€	-	-
M. Denis BAUDY	Agent	2000 €	2000 €	-	-
Mme Paule GILABERT	Agent	2000 €	2000 €	-	-
Mme Cécilia CIBORSKI	Agent	2000 €	2000 €	=	-
Mme Gaelle MAILLOT	Agent	2000€	2000€	=	-
M. Thierry GHARIANI	Agent	2000 €	2000€	-	-
M . Brice CORDERO	Agent	2000 €	2000€	-	-
Mme Anouk BOURDET	Agent	2000 €	2000 €	-	-
Mme Isabelle NEL	Agent	2000 €	2000 €	-	-
Mme Marie Madeleine BA	ARBANTON Agent	t 2000€	2000 €	-	-
Mme Corinne CAIANI	Contrôleur Ppal	-	-	5 mois	5000 €
Mme Marie Maxence LED	OOUX Contrôleu	ır Ppal -	-	5 mois	5000€
Mme Marie Ange CORTE	S Contrôle	eur -	-	5 mois	5000 €
Mme Nathalie LUC	Contrôle	eur -	-	5 mois	5000 €
Mme Betty PITON	Contrôle	eur -	-	5 mois	5000 €

M. Said FEHADA	Contrôleur	-	-	5 mois	5000 €
Mme Dominique CALMON-VITROLLES Agent		-	-	5 mois	5000€
M. Laurent BRUN	Agent	-	-	5 mois	5000€
M . Rafik TRABELSI	Agent	-	-	5 mois	5000 €

Les agents délégataires ci-dessus désignés peuvent prendre des décisions à l'égard des contribuables relevant de l'ensemble des services suivants : SIP de Marseille 3/14 èmes arrondissements et SIP de Marseille 2/15/16 èmes arrondissements.

Article 5

Le présent arrêté prend effet le 25 mars 2015 et sera publié au recueil des actes administratif de la préfecture des Bouches du Rhône.

A Marseille le 25/03/2015

Signé

Le comptable, responsable de service des impôts des particuliers de Marseille 3/14èmes arrondissements, Robert LOMBARD